

Chiffres du chômage : une embellie à confirmer

Pôle Emploi vient de publier le 26 février, les chiffres du chômage de janvier 2015.

Le nombre des demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) a diminué de 0,5% en janvier dernier. Ce recul est le premier depuis août 2014.

Mais ce bon chiffre est loin d'effacer la tendance annuelle qui reste très négative avec une augmentation de 4,8%, soit près de 160.000 chômeurs supplémentaires.

De plus si l'on tient compte de l'ensemble des catégories des demandeurs tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) on constate que le chômage, au sens large, continue à augmenter (+0,3% par rapport à décembre 2014) et atteint un nouveau record, à 5.530.000 inscrits (+6,2% en un an), avec, en particulier, une croissance forte des demandeurs en activité réduite longue (plus de 78 heures par mois, soit, au minimum, un équivalent mi-temps).

De ces premiers constats, il ressort que pour l'instant la conjoncture économique contribue davantage à l'augmentation de la précarité qu'à la baisse du chômage. Il ne peut toutefois en être autrement avec une croissance du PIB comprise entre 0,4% (réalisé 2014) et 1% (prévision 2015), des gains de productivité moyens tournant autour de 1% et une population active qui continue à augmenter.

En d'autres termes, le chômage ne diminuera pas réellement tant que le rythme de la croissance économique, n'excédera pas celui nécessaire pour neutraliser les effets des gains de productivité sur la création d'emplois et l'augmentation du nombre des actifs. La question est donc de savoir comment atteindre un taux de croissance annuel d'au moins 1,5%, soit approximativement les chiffres inscrits dans la loi de programmation des finances publiques (2014-2019), mais, à partir de 2016-2017. En conséquence, en l'état des données conjoncturelles, le chômage devrait continuer à augmenter pendant au moins un an encore.

Au-delà de ces indications générales, divers éléments doivent être pris en considération pour affiner le diagnostic

En premier lieu, on observe sans surprise que la baisse du chômage n'est pas uniforme. Elle bénéficie en particulier aux jeunes de moins de 25 ans (-1,4%) et aux hommes (-0,7% contre -0,4% pour les femmes). A l'opposé, les seniors de 50 ans et plus (+0,1% en un mois et +9,6% en un an) souffrent toujours davantage de la crise de l'emploi et de la sélectivité du marché du travail qui l'accompagne.

Cette situation interroge nécessairement la politique de l'emploi (contrats de génération) même si dans ce contexte, celle-ci ne peut au mieux que modifier les positions relatives des demandeurs dans la file d'attente.

Un même questionnement vise les dispositifs de lutte contre le chômage de longue durée et surtout, de très longue durée (714 400 personnes au chômage depuis 3 ans et plus, soit +18,7% en un an), dont l'augmentation de 9,3% en un an nécessiterait des moyens bien plus importants que ceux récemment annoncés par le gouvernement.

Au total, il faut se réjouir de cette inflexion à la baisse de la croissance du chômage en ce début d'année, dans la mesure où elle est principalement imputable à la nette augmentation des reprises d'emploi (+2,6% en un mois et -7% en un an). De plus, cette évolution est à rapprocher du frémissement des embauches enregistrées depuis décembre dernier, y compris dans l'industrie et pas seulement sous le statut d'intérimaire. Rien n'autorise cependant à en conclure à un renversement net de tendance.

Modernisation du dialogue social : des pistes intéressantes

Le Premier ministre vient de dévoiler les premières pistes visant à moderniser le dialogue social. A première vue, l'UNSA constate qu'une partie importante de ses propositions a été entendue par le gouvernement. C'est le cas notamment de la représentation des salariés dans les TPE.

Effectivement, pour l'UNSA, l'amélioration du dialogue social et la représentation des salariés dans toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité est une avancée. Dans ce cadre, la mise en place de commissions régionales, lieux de concertation va dans le bon sens.

Au sein des PME de 50 à 300 salariés, élargir la compétence de la délégation unique du personnel au CHSCT est une proposition de l'UNSA. Toutefois, l'UNSA veillera à ce que cette DUP élargie préserve les compétences de chaque institution représentative du personnel. Pour l'UNSA, il ne pourra s'agir de fusion ou d'absorption des instances mais de donner la possibilité aux mêmes élus d'exercer pleinement le mandat de délégué du personnel, d'élus au CE ou encore de représentant au CHSCT.

La reconnaissance et la valorisation du parcours syndical est une ancienne revendication de l'UNSA. L'engagement syndical a souvent comme conséquence une mise entre parenthèse de la carrière professionnelle du salarié et un retour à l'emploi pénalisé par des activités syndicales passées. L'UNSA se félicite de leur prise en compte par le gouvernement. Accompagnement RH spécifique, progression de carrière sans discrimination, valorisation des compétences acquises au cours du mandat sont notamment pour l'UNSA des incontournables.

L'UNSA s'interroge fortement sur la proposition du gouvernement de donner la possibilité aux entreprises de plus de 300 salariés de regrouper les instances représentatives du personnel par accord majoritaire des organisations syndicales.

Rationaliser les informations/consultations, redéfinir les compétences respectives des différentes institutions représentatives du personnel dans les grands groupes, donner des moyens aux élus afin de leur permettre d'assumer leurs mandats sont autant d'éléments que l'UNSA abordera lors de sa prochaine rencontre avec le Premier ministre.

Discriminations au travail

Le groupe de dialogue " lutte contre les discriminations au travail ", mis en place le 29 octobre 2014 par les ministres François Rebsamen (Travail) et Patrick Kanner (Ville, Jeunesse), s'est réuni en plénière mardi 24 février 2015 où l'ensemble des thèmes de réflexion portés par le groupe ont été abordés.

Lors de cette réunion, les organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO et UNSA) ont fait une déclaration commune en proposant des outils simples qui pourront contribuer à la lutte contre les discriminations.

Dans cette déclaration, les organisations syndicales considèrent que la lutte contre les discriminations au travail impose l'implication des partenaires sociaux, syndicats et employeurs. Il est impératif que les partenaires sociaux soient à égalité de moyens pour traiter de ces questions. Pour ce faire les organisations syndicales proposent de compléter le rapport de situation comparée en complétant l'article R.2323-12 du Code du travail, par de nouveaux indicateurs qui prennent en considération le niveau de qualification et le niveau de rémunération par tranche d'âge.

Ces indicateurs sont faciles à mettre en œuvre. Les données demandées ne sont pas confidentielles et toutes les informations sont en possession de l'employeur. Elles présentent également l'avantage de se conformer à l'ANI relatif à la diversité dans l'entreprise du 12 octobre 2006 et à la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, sans que le législateur ait besoin d'intervenir puisqu'il s'agit de compléter des dispositions réglementaires.

L'ANI relatif à la diversité dans l'entreprise diversité, trois articles à modifier :

- Article 3 : Engagement des dirigeants... l'affectation de moyens... et le développement d'échanges et d'un dialogue en son sein ainsi que la recherche de modes d'analyse.
- Article 6 : Recrutement... Chaque entreprise mettra en place, après information des représentants élus du personnel dans les entreprises qui en sont dotées, les procédures adaptées pour que les recrutements, qu'ils soient effectués en interne ou par l'intermédiaire du service public de l'emploi ou de cabinets spécialisés, soient réalisés dans le cadre de dispositifs de sélection exempts de toute forme de discrimination et visant à une diversification des sources de recrutement.
- Article 10 : Mise en œuvre dans les entreprises... A défaut d'accord collectif de branche ou d'entreprise organisant un dialogue et des échanges sur la diversité, l'égalité des chances et de traitement dans l'entreprise, avec les représentants des salariés, le chef d'entreprise présentera au comité d'entreprise, dans les entreprises qui en sont dotées, une fois par an, à l'occasion de l'une des réunions consacrées à son information sur la situation de l'emploi prévues par l'article L. 432-4-1 du code du travail, les éléments permettant de faire le point sur la situation en la matière.

Des congrès en positif

La date du congrès national de l'UNSA approche. Les instances régionales et départementales continuent à le préparer avec dynamisme.

Rhône-Alpes

Le congrès de l'UNSA Rhône-Alpes, avec ses 142 délégués présents, témoigne de la réalité et de la vitalité de l'UNSA dans la région.

Réuni pendant deux jours à la Talaudière, ce congrès a permis de faire le bilan de quatre années écoulées et d'esquisser les pistes revendicatives pour l'avenir.

L'équipe régionale a été renouvelée autour du secrétaire régional réélu, Gilles Mondon ; une équipe dynamique s'est répartie les dossiers à traiter : l'économie régionale et l'emploi sont au cœur des préoccupations des syndicats de l'UNSA. Dans le contexte de fusion des régions et création de la grande région "Auvergne Rhône-Alpes", les délégués ont aussi mis comme priorité l'adaptation de nos structures syndicales au nouveau territoire.

Enfin, les délégués ont également dressé un bilan du développement de l'UNSA en région. Celui-ci est particulièrement positif puisque l'UNSA progresse dans toute la Fonction publique de plus de 3.800 voix (élection décembre 2014).

Dans les entreprises privées, l'UNSA double ses implantations, ce qui en fait la quatrième organisation syndicale en Rhône-Alpes.

11 délégués de l'UNSA Rhône-Alpes participeront au congrès national de Montpellier du 30 mars au 2 avril 2015.

Aquitaine

Le 11 Février 2015, s'est tenu le congrès de l'UR UNSA Aquitaine avec la participation de Jean Grosset. Plus de soixante militants issus des différents syndicats régionaux et unions départementales étaient présents.

Le débat sur le rapport d'activité national et régional a permis de parler de notre syndicalisme, de l'autonomie, du développement de l'interpro et de l'impact de la réforme territoriale sur l'union régionale. Le débat sur la résolution générale a été le temps fort du congrès, plus de cinquante amendements ont été examinés et ont fait l'objet de discussions animées.

Philippe Despujols a été reconduit dans sa fonction de secrétaire régional à l'unanimité.

Languedoc-Roussillon

Le congrès de l'UR Languedoc Roussillon, préparatoire au congrès national, a eu lieu le 24 février à Montpellier en présence de Jean-Marie Truffat, trésorier national.

Une centaine de participants ont animé cette journée et un travail de bonne tenue orchestré par Frédéric Vaysse et son équipe a amené un vote unanime sur le rapport d'activité de la Région.

Concernant les textes du congrès national, les modifications statutaires ainsi que le rapport d'activités ont été votés et après discussion des amendements à la résolution générale, plus de vingt, ont été votés. Au cours de cette réunion, le bureau de l'UR a été renouvelé et Frédéric a été reconduit à sa tête. Enfin le congrès national de l'UNSA des 31 mars, 1 et 2 Avril a, bien sûr, été au centre de nombreux échanges et un point spécifique a été fait par Christelle Journet, coordinatrice de l'équipe organisatrice.

Bretagne

Le congrès de l'UNSA Bretagne a eu lieu le 26 février, réunissant environ 80 personnes.

Créée le 17 novembre 1994, l'UNSA Bretagne fêtait donc ses 20 ans, elle a rendu un hommage appuyé aux membres de son premier bureau en ouverture de son congrès.

Le premier secrétaire régional Alain Madore, son trésorier Alain Rimbault et l'un de ses membres Patrice Beaulieu, ainsi que Marie-Jo Engel, toujours active dans les instances de son syndicat, ont retracés les premiers pas de l'UNSA en Bretagne.

A cette occasion, a été projetée l'interview télévisée de FR3 d'il y a 20 ans ainsi que quelques photos retrouvées dans "l'album de famille" de la FEN Bretagne.

En ouverture du congrès, les fondements de l'UNSA, les valeurs républicaines et de laïcité de sa charte de valeurs ont été rappelées.

Puis le congrès statutaire s'est tenu sur la journée et a donné lieu à des échanges porteurs d'espoir quant au développement de l'UNSA en région Bretagne.

L'intervention de six secrétaires généraux de fédérations, renouvelant ainsi l'action qu'ils avaient menée lors de la journée des fédérations, a été unanimement appréciée par les participants à cette assemblée.

Après avoir ouvert le 7ème congrès breton, Michel Guerlavais, secrétaire national a porté les explications sur les modifications statutaires nationales ainsi que sur le rapport d'activité et le projet de résolution national.

Tous les rapports ont été adoptés : activité régionale, activité nationale, modifications statutaires nationales.

Les amendements au projet de résolution générale ont été discutés une grande partie de l'après midi, dix-neuf amendements ont été adoptés.

Ils seront transmis à la commission nationale des résolutions.

Le secrétariat régional sortant, composé de Gérard Ferré, Annette Leport, Bruno Moranzoni, Michel Jaguelin et Jean-Marc Bertrand, a été renouvelé pour un nouveau mandat.

Ariège

Jeudi 26 février, de 18h 30 à 21h30, s'est tenu le congrès de l'UD de l'Ariège (09), en présence de Pascal Priou, secrétaire national.

Démarré par une conférence de presse, le congrès a rassemblé une trentaine de militants et a validé à l'unanimité les rapports d'activité départemental et national.

Ce fut aussi l'occasion de faire le point sur le développement de l'UD depuis sa création en décembre 2000. Essentiellement constituée de militants de la Fonction publique d'État à l'origine, l'UD a conquis la première place dans la Fonction publique en Ariège, lors des dernières élections, grâce à son développement dans la territoriale où elle obtient 23 % des voix, à sa forte progression à La Poste où elle prend la 2ème place à FO et grâce à son implantation réussie au centre hospitalier du Val d'Ariège.

Antoine Loguillard a été reconduit dans ses fonctions de secrétaire d'UD et le nouveau bureau élu s'est fixé l'objectif de s'implanter dans le secteur privé en faisant des élections dans les TPE, très nombreuses dans ce département rural, une priorité du prochain mandat.

Le congrès s'est achevé dans la convivialité autour d'un bon repas ariégeois.

Résultats d'élections professionnelles

Afpa Réunion (974) : l'UNSA 1er syndicat

Lors du renouvellement du CE de cet organisme de formation (près de 200 salariés), l'UNSA arrive en 1ère position avec 34,1 % (61 voix) devant la CFTC (22,9%), la CFDT (19%) et le SAFPTR (11,2%). La CGTR (5%) n'est plus représentative, la CGC (7,8%) sauve sa représentativité chez les cadres.

Aldi Marché – Cavailon (84) : l'UNSA 2ème syndicat

Dans cette entreprise de distribution (504 salariés), l'UNSA obtient 19,5% des suffrages (53 voix - 1 siège) derrière CGT (44,8% - 2 sièges) mais devant FO (18%), CFTC (15,1%) et CGC (2,5%) qui n'ont pas de siège au CE. Un second tour est organisé pour le 1er collègue.

Carrefour Salaise (38) : l'UNSA 1er syndicat

Dans ce magasin du groupe de distribution de 233 salariés, l'UNSA arrive en tête lors du renouvellement du CE, avec 72 voix (39,1%) et 2 sièges, devant FO (37% - 2 siège), la CGT (17,9% - aucun siège) et la CGC (6,52% - 1 siège)

Ikea Toulouse (31) : l'UNSA majoritaire

Dans ce magasin de 313 salariés, l'UNSA arrive largement en tête avec 97 voix (70,3% des suffrages) devant la CFDT (29,7%). L'UNSA est la seule organisation à pouvoir signer des accords. Un second tour est organisé pour l'attribution des sièges du CE, le quorum n'ayant pas été atteint pour 1 voix.

Onet Services Vitrolles : représentativité gagnée

Dans cette entreprise de nettoyage de 338 salariés, l'UNSA pour sa première participation gagne sa représentativité avec 10% des suffrages, derrière CFDT (34%), CGT (24,7%), CFTC (15,3%). Avec 6%, FO n'est plus représentative.

Gaz Energie Distribution – Nancy (54) : implantation réussie

Chez ce distributeur de combustible de 150 salariés, l'UNSA obtient de bons résultats entrant au CE avec 40,2% (41 voix – 3 sièges). Seule autre organisation FO obtient 59,8% et 4 sièges.

Sovivo – Bruguières (31) : UNSA 100% gagnant

L'UNSA, seule organisation syndicale de cette entreprise de transformation et conservation de viande, obtient 55 voix (100%) des 83 salariés et remporte les 5 sièges du comité d'entreprise dès le premier tour.

FBFC Pierrelatte (26) : une belle présence au deuxième collègue

FBFC (Franco-Belge de Fabrication du Combustible), filiale d'AREVA de Pierrelatte (26), l'UNSA obtient 32 des 69 suffrages exprimés du deuxième collègue (46,4%) et 2 des 3 sièges lors du renouvellement du CE.

L'UNSA DCNS a tenu son conseil national les 24, 25 et 26 février à Bagnolet.

Réunissant près de 40 participants, le conseil national d'UNSA DCNS a travaillé sur le projet de résolution générale dans le cadre du prochain congrès national de l'UNSA. Des amendements ont été adoptés et seront portés lors des débats du congrès.

Un important travail a été mené pour réussir les prochaines élections professionnelles. Un plan de campagne a été élaboré, des outils, des tracts viendront compléter le dispositif.

Florence Dodin, secrétaire nationale, est intervenue sur les dossiers d'actualité et notamment : la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les propositions de l'UNSA sur la modernisation du dialogue social et les enjeux du congrès. Des échanges riches ont nourri la réflexion interprofessionnelle.

La laïcité dans les services publics

au programme du déplacement de Marylise Lebranchu à Lyon

Marylise Lebranchu est allée rencontrer des agents publics à Lyon. Le but : parler des valeurs, notamment de la laïcité (qui devrait être transcrite prochainement dans le statut) et de sa mise en œuvre concrète sur le terrain. Au moment où le "vivre ensemble", dans notre société, est trop souvent remis en question, l'UNSA Fonction publique a apporté son soutien à une démarche d'affirmation des valeurs de la République et du statut général des fonctionnaires.

Les fonctionnaires sont les premiers défenseurs des valeurs de la République. Sur ce point, l'UNSA Fonction Publique partage les constats faits par la ministre : "à chaque fois qu'on touche aux fonctionnaires, on touche aux valeurs de la République" ; "ce sont eux qui sont en première ligne pour faire vivre ces valeurs, notamment la laïcité".

Si le statut précise les devoirs des fonctionnaires en matière de neutralité, les limites sont parfois plus complexes pour les usagers des services publics.

Les agents publics rencontrés ont évoqué les difficultés à faire vivre ces principes dans le quotidien de leur métier. Leur grand professionnalisme permet d'éviter la plupart des conflits liés à un regain du communautarisme.

Qu'ils soient gardiens de la paix, professionnels de la santé, personnels d'accueil, enseignants... ils sont confrontés, régulièrement, à des situations de remise en cause de la laïcité. Leur combat quotidien pour la faire respecter nécessite, pour l'UNSA, des réponses en termes d'effectifs, de formation mais aussi de clarifications aux frontières de l'espace public et du domaine privé.

C'est à ce prix que l'effectivité de la devise républicaine pourra s'appliquer.

Qualité de vie au travail, un colloque de l'UNSA

Le 30 mars, la veille de l'ouverture du congrès national à Montpellier, l'UNSA organise un colloque sur la qualité de vie au travail (QVT). Ce colloque, co-organisé avec l'ORSEU et le collectif UNSAvocats se tiendra au Palais des congrès (le CORUM), de 16h30 à 19h30. Il est ouvert à tous les congressistes, mais aussi aux adhérents UNSA de la région.

Venez nombreux à ce colloque qui sera l'occasion de débattre de la question très actuelle de la QVT et donc de l'amélioration des conditions de travail, durement touchées par presque une décennie de crise. Ce sujet intéresse tant le secteur privé dans lequel un accord national interprofessionnel a été conclu que la Fonction publique au sein de laquelle un projet d'accord est actuellement proposé à la signature des organisations syndicales. (Inscription <https://orseu.wordpress.com/>)

Programme du colloque

16h 30 Ouverture par Dominique Corona, secrétaire national

16h45 Table ronde réunissant

- Claude Katz, avocat, coordinateur du réseau UNSAvocats
- Vincent de Gaulejac, professeur de sociologie à l'université Paris Diderot
- Frédéric Cathus, ergonomiste, directeur du bureau ORSEU de Lyon
- Piery Poquet, DSC UNSA IBM France, négociateur du projet d'accord QVT d'IBM
- Dominique Thoby, secrétaire nationale UNSA Fonction Publique, négociatrice du projet d'accord QVT de la Fonction Publique
- Modération assurée par Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU

18h00 Débat avec la salle

19h00 Clôture par Luc Bérille, secrétaire général